

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-075

OBJET : Arrêté de circulation

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R10-4, R44, R225, R227 et R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise Dem2France en vue d'organiser un déménagement le mercredi 5 septembre 2018 devant le 3 rue de Courvaudon à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1 – Il est réservé un espace de quinze mètres devant le 3 rue de Courvaudon entre le mardi 4 et le jeudi 6 septembre 2018.

Article 2 – La commune est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Dem2france,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 20 août 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE
Danielle HOUBERT
Adjointe



Pauline BONVALOT - Mairie des Monts d'Aunay

De: Mylène BRIERE - MAIRIE DES MONTS D'AUNAY
Envoyé: vendredi 10 août 2018 14:59
À: Pauline BONVALOT - Mairie des Monts d'Aunay
Objet: TR: demande de stationnement

De : SARAH@DEM2FRANCE.COM <SARAH@DEM2FRANCE.COM>
Envoyé : vendredi 10 août 2018 13:54
À : Mylène BRIERE - MAIRIE DES MONTS D'AUNAY <accueil@lesmontsdaunay.fr>
Objet : demande de stationnement

Bonjour,

Je vous transmets par la présente une demande d'autorisation de stationnement pour le déménagement de notre client, Claire Mary

Voici les détails de l'opération du déménagement :

Journée du Mercredi 05 Septembre 2018,

de 08h00 à 20h00 :

Adresse du lieu d'intervention :

3 rue courvaudon 14260
Aunay sur od

Longueur Stationnement : 15 mètres , soit 3 places de stationnement.

Type de véhicule : 48M3

Nombre de véhicule : 1

Immatriculation : Planning en cours.

En cas de redevance, merci d'envoyer la facture à

Madame Mary Claire
64 bd de Lattre de Tassigny
résidence des hauts de provence
13090
AIX EN PROVENCE
Joignable au : 0760042185

Cordialement.

Sarah LESAGE
DEM2FRANCE
Service Logistique
Tel : 09.70.73.14.36
sarah@dem2france.com

